



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 79748

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les conditions d'attribution des subventions de l'État aux collectivités locales, notamment lorsqu'il s'agit d'investissement. Il remarque que, souvent, l'attribution de ces subventions à l'investissement est conditionnée à la gestion en régie de l'équipement. Il apparaît intéressant de pouvoir subventionner des équipements collectifs qui peuvent aussi faire l'objet d'une gestion déléguée, ce qui favoriserait les partenariats public-privé et respecterait le choix fait par les collectivités de privilégier le système de l'affermage ou de la concession. Il lui demande sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79748

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11168